

« 13 Place Dupuy »
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
A capital variable
au capital plancher de 50 euros
Siège social : 13 Place Dominique Martin Dupuy
31000 TOULOUSE
944 589 175 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois mars,
à 14 heures,

les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

Chaque associé a été convoqué par la Gérance.

Le Docteur Virginie SICRE-GATIMEL préside la séance en qualité de co-Gérante associée.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Il résulte de la feuille de présence que sont présents :

- Docteur Virginie SICRE ;
- Docteur Cendrine CARAYON ;
- Docteur Maxime VANNIER ;
- Madame Clémence ORLANDINI ;
- Docteur Marie-Eve ROUGÉ.

La Présidente constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande donne acte à la Présidente de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant ;

- Agrément à des souscriptions de parts.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION - AGRÉMENT D'ASSOCIÉS

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la volonté de souscrire au capital de la Société du :

- Docteur Louise TEILLAC, médecin, née le 29 février 1996 à Paris (75019), de nationalité française.
- Docteur Clémentine DEMELLE, médecin généraliste, née le 4 août 1994 à Le Mans (72), de nationalité française.
- Docteur Diane PREVOST, médecin, née le 17 janvier 1995 à ALBI (81), de nationalité française.

Autorise ces souscriptions et agréé l'ensemble des souscripteurs en qualité de nouvel associé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée, conformément aux statuts, à l'unanimité de l'ensemble des associés exerçant la même profession que les nouveaux entrants et à l'unanimité de l'ensemble des associés de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS


L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été électroniquement signé par la Présidente au travers du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code Civil.

Docteur Virginie SICRE-GATIMEL
Co-Gérante et Présidente de séance

Signed by:

12807A216C064D1...